

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-070

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 32

OBJET

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS APCP 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une Commune ne serait pas adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette). Le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-070-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Selon l'article L. 1612-1 précité, les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2026 sont les suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Montants prévus au BP 2025	Montants 2026 = ¼ du montant 2025
20	2031	Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
20	2051	Concessions, droits, brevets, licences.	40 000,00 €	10 000,00 €
Total chapitre 20			50 000,00 €	12 500,00 €
Chapitre	Article	Libellé	Montants prévus au BP 2025	Montants 2026 = ¼ du montant 2025
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	189 000,00 €	47 250,00 €
21	21351	Installat générales, agencements bâtiments publics	90 000,00 €	22 500,00 €
21	21358	Autres bâtiments publics	40 000,00 €	10 000,00 €
21	21831	Matériel informatique scolaire	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	131 000,00 €	32 750,00 €
Total chapitre 21			500 000,00 €	125 000,00 €
23	2313	Immobilisations corporelles en cours sur les constructions	1 305 000,00 €	326 250,00 €
Total chapitre 23			1 305 000,00 €	326 250,00 €
TOTAL DES CHAPITRES 20, 21 et 23			1 855 000,00 €	463 750,00 €

— — —

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

Vu la délibération n° 2025-001 du Conseil municipal en date du 12 février 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville et intégrations des résultats et des restes à réaliser de 2024 ;

La Commission Finances, réunie le 29 octobre 2025, entendue ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-070-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 .

Ainsi délibéré,

A Écully, le 12 NOV. 2025

Le Secrétaire,



JP
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



SM
Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 19 NOV. 2025
Le Maire



SM
Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-070-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025